

Conseil exécutif du 13 décembre 2011

**DÉLIBÉRATION N°287/2011**

**ATTRIBUTION DE MARCHÉ PUBLIC**

**Fourniture d'une assembleuse et d'une presse offset  
pour l'imprimerie administrative**

**LE CONSEIL EXÉCUTIF TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

- VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-Mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3221-11-1 ;
- VU** le Code des Marchés Publics ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 ;
- VU** la délibération n° 56-06 du 31 mars 2006 portant délégation d'attributions au Bureau du Conseil Général ;
- VU** le procès-verbal de la commission d'attribution du marché du 02 décembre 2011 ;
- SUR** le rapport de son Président ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ  
A ADOPTÉ LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT :**

**ARTICLE 1.** Le Président du Conseil Territorial, ou son représentant, est autorisé à signer les actes nécessaires à la conclusion d'un marché public de fourniture d'une assembleuse et d'une presse Offset pour l'imprimerie administrative : Lot n° 1 : Presse Offset avec la société DERRIBLE INDUSTRIUM pour un montant de 354 175 €.

**ARTICLE 2.** Le Président du Conseil Territorial, ou son représentant, est autorisé à signer les actes nécessaires à la conclusion d'un marché public de fourniture d'une assembleuse et d'une presse Offset pour l'imprimerie administrative : Lot n° 2 : Assembleuse avec la société DERRIBLE INDUSTRIUM pour un montant de 87 745 €.

**ARTICLE 3.** Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur le budget territorial 2011 - Chapitre 21, nature 2157, fonction 0202 (ligne de crédit 17012).

**ARTICLE 4.** La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et publiée au Journal Officiel de Saint-Pierre-et-Miquelon.


**Adopté**  
5 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention(s)  
Membres du C.E : 8  
Membres présents : 5  
Membres votants : 5

**Le Président,**

A circular blue stamp with the text "CONSEIL TERRITORIAL SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON" around the perimeter and "CONSEIL TERRITORIAL" in the center. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.

**Stéphane ARTANO**

SAINT-PIERRE et MIQUELON  
le 14 DEC. 2011  
Préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon

A circular blue stamp with the text "Préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon" around the perimeter and a central emblem.

Conseil exécutif du 13 décembre 2011

**RAPPORT DU PRÉSIDENT**

**ATTRIBUTION DE MARCHÉ PUBLIC**

**Fourniture d'une assembleuse et d'une presse offset  
pour l'imprimerie administrative**

Conformément aux articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics, une consultation a été lancée dans l'Archipel le 19 octobre 2011 pour un marché public de fourniture d'une assembleuse et d'une presse Offset pour l'imprimerie administrative.

Le marché se compose des deux lots suivants :

- Lot n° 1 : Presse offset
- Lot n° 2 : Assembleuse

La date limite de remise des offres avait été fixée au 28 novembre 2011 à 12 heures (heure de Saint-Pierre-et-Miquelon).

L'offre concernant la presse offset ainsi que celle relative à l'assembleuse, déposées dans les délais, ont été ouvertes lors de la réunion de la commission d'ouverture des plis qui s'est tenue le 29 novembre 2011 dans les locaux du Conseil Territorial.

Après analyse effectuée par le service de l'imprimerie administrative, le marché a été attribué par la commission compétente le 02 décembre 2011 à la société DERRIBLE INDUSTRIUM, le lot n° 1 pour un montant de 354 175 € et le lot n° 2 pour un montant de 87 745 €.

Il convient d'autoriser le Président du Conseil Territorial représentant le pouvoir adjudicateur à signer les actes nécessaires à la conclusion dudit marché.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le Président,**

  
**Stéphane ARTANO**